

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 22 MAI 2024

L'AN 2024, le 22 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**M. GRZEZICZAK, Président,
MM. CREMONT, LIEZ ET MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.**

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.

**Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. BASSET, ROBERT, SIMONNOT et
TOMBOIS, Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy
GRZEZICZAK, Président.***

ORDRE DU JOUR

**SAINT QUENTIN – 84 RUE RASPAIL – ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL ET DE 3
LOGEMENTS COLLECTIFS**

L'immeuble, libre d'occupation, se situe proche du centre-ville de Saint-Quentin dans un quartier disposant de tous les commerces et les services de proximité.

Les propriétaires ont commencé les travaux de réhabilitation qui n'ont pas été achevés l'entreprise ayant déposé le bilan. Il se compose d'une partie commerciale en rez-de-chaussée qui sera aménagée en appartement de Type 2 d'une surface de 45 m² Sha environ, au 1^{er} étage d'un appartement de Type 2 de 43 m² Sha, au 2^{ème} étage d'un appartement de Type 1Bis de 51 m² Sha environ et d'un Type 3 en duplex de 45 m² Sha environ soit une surface habitable globale de 180 m² environ.

Le bien est situé dans le périmètre Action Cœur de Ville et peut bénéficier des aides de l'état dans le cadre du bonus et du super bonus.

Une étude technique est en cours afin d'évaluer plus précisément le montant estimatif des travaux restant à réaliser.

Compte tenu de l'opportunité d'acquérir ce bien et de l'avis favorable du Domaine en date du 27 mars 2024, il est proposé au Bureau :

- de procéder à l'acquisition de l'immeuble sis au 84 rue Raspail à Saint-Quentin sur la parcelle cadastrée AV n° 263 d'une contenance de 122 m² comprenant un local commercial à transformer et 3 appartements en cours de travaux au prix maximum de 150 000 Euros hors taxe, hors frais de notaire, après levée de la condition suspensive,
- et d'autoriser le Directeur Général à signer la promesse de vente du bien proposé dans les conditions ci-dessus mentionnées avec en condition suspensive l'équilibre financier global de l'opération.

Le montage et le bilan financier global de l'opération seront validés au préalable lors d'une prochaine réunion du Bureau.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

